



## Mise en demeure - non paiement

Par **airsp**, le **11/10/2012** à **16:15**

Bonjour,

Echéance contrat : 30/07

01/07/2011, j'envoie une lettre de résiliation a l'assurance habitation.  
Refusée cause délai.

Cette année, 29/08/2012, je reçois une mise en demeure pour non paiement de la prime du contrat d'assurances.

Or, je n'ai pas reçu, cette année, l'appel à cotisations.

Y'a t-il un recours ?

Remerciements,  
Romain

Par **helpassur**, le **29/11/2012** à **21:17**

Bonjour,

Les cotisations sont dues si vous ne respectez pas les délais de préavis ou si vous n'utilisez pas la loi Chatel.

Cordialement